

## Offre de formation 2018

### Formation - INITIATION AU DROIT DE L'URBANISME

#### Public concerné

Elus des communes et des EPCI à fiscalité propre adhérents à l'Association des Maires de Haute-Savoie  
Personnels des collectivités adhérentes à l'Association des Maires de Haute-Savoie

#### Intervenant(s)

Nicolas POLUBOCSKO, *Avocat associé – Pôle construction et immobilier - Cabinet Landot & Associés.*

#### Objectifs et programme

##### I. Les outils d'aménagement

- Les documents d'urbanisme à vocation générale (Schémas directeurs, SCOT, Cartes Communales)
- Le Plan local d'urbanisme : l'apport de la loi ALUR, bien définir le contenu de son PLU et le zonage du territoire
- L'aménagement ponctuel : appréhender les lotissements, les zones d'aménagement concerté (ZAC)
- Les zones d'aménagement différé (ZAD)
- Savoir utiliser les autorisations d'occupation domaniale
- Savoir utiliser le droit de préemption urbain

##### II. L'urbanisme individuel

- Le rôle du maire
- Savoir identifier différentes autorisations d'urbanisme
- Maîtriser la procédure d'instruction et de délivrance
- Quels financements demander aux constructeurs
- Le contentieux de l'urbanisme

#### Dates, lieux et horaires

Date et lieux : **Judi 8 février 2018**, à **ANNECY** – Conseil départemental – Salle Tom Morel – Bâtiment principal du conseil départemental (Rez-de-chaussée)

Horaires : **9h-17h (déjeuner inclus)**

**Groupe limité à 20 personnes.**

## BULLETIN D'INSCRIPTION – Formation « Initiation au droit de l'urbanisme »

Commune : .....

Adresse mail : .....

Participants : Nombre : .....

Prénom - NOM	Qualité	Adresse mail (si différente de l'adresse indiquée ci-dessus)
.....	.....	.....
.....	.....	.....

Numéro(s) de portable où joindre les participants en cas de besoin (annulation, changement de lieu ou autre):

.....

.....

Participera(ont) à la formation du jeudi 8 février 2018

à ANNECY (*salle Tom Morel – Conseil départemental de la Haute-Savoie*), de 9h à 17h

**ATTENTION : L'INSCRIPTION EST OBLIGATOIRE et LIMITEE A UN GROUPE DE 20 PERSONNES MAXIMUM**

Les demandes d'inscription des participants sont prises en compte selon l'ordre d'arrivée et dans la limite des places disponibles.

Votre inscription ne sera vraiment validée qu'après envoi d'un **mail de confirmation de notre part**.

**Le règlement (150 € par participant) est à effectuer à réception de la facture. Toute inscription non annulée dix jours avant le début de la formation est due.**

L'Association des Maires de Haute-Savoie se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session si le nombre d'inscrits est insuffisant.

Cachet de la Mairie/l'EPCI et Signature du Maire/Président  
(obligatoires en cas de paiement de la formation par la collectivité) :

**En cas d'utilisation du DIF ELUS, aucun accord du Maire/Président n'est requis. Nous consulter pour plus d'informations à ce sujet.**

### Frais d'inscription

150 euros par  
personne la  
journée de  
formation  
(déjeuner inclus)

### Modalités d'inscription

Bulletin réponse à  
retourner par mail :  
[secretariat@maires74.asso.fr](mailto:secretariat@maires74.asso.fr)

**Inscription avant  
le 1<sup>er</sup> février 2018**